



Accusé a tord!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **cecile**, le **13/03/2009** à **22:39**

bonjour,

je travail dans un commerce, nous avons 2 caisses donc 2 fond de caisse à 200e.
il y a une caisse que nous utilisons jamais juste pour les soldes, donc elle reste dans le coffre.
nous nous sommes rendu compte que ce fond de caisse avait disparu!!!

nos superieur accuse toute l'equipe et porte plainte contre nous toute!!

les autres je ne sais pas, mais je sais que j'ai rien a me reproché et ca m'ennuis qu'on porte
plainte contre moi sans preuve!!

que puis je faire???

merci d'avance

Par **julius**, le **14/03/2009** à **08:47**

Si cette accusation vous a été prononcé par écrit , répondez y par écrit en AR.
Sinon , attendez d'être entendu .

Il se peut que votre employeur juge la faute "grave" mais en a t il la preuve ?Ce sera à lui de
le prouver et non présumer.

En cas d'un début de preuve (ou soupçon) il peut décider de vous sanctionner;Mais vous
devez attendre son (ses) courriers.

Par **frog**, le **14/03/2009** à **13:08**

En gros, il y a eu une plainte contre X? Il n'y a pas de quoi casser trois pattes à un canard si ce n'est que ca...

Par **julius**, le **14/03/2009** à **22:36**

Plainte contre X , ne veut pas FORCLEMENT dire plainte contre vous , même si vous supposez que votre employeur vous considère coupable.

Il sera toujours temps lors de l'audition par la police judiciaire , d'apporter vos précisions sur l'utilisation de ce fond ainsi que la place qui lui était octroyé en attente d'utilisation.

Cependant , je vous enclins à ne pas vous énerver devant la PJ , qui ne fera qu'une investigation pour en tirer des conclusions.